



(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication :
MA 35473 B1

(51) Cl. internationale :
G06Q 30/00

(43) Date de publication :
02.10.2014

(21) N° Dépôt :
35656

(22) Date de Dépôt :
11.02.2013

(71) Demandeur(s) :
**NAIM YASSINE, LOTISSEMENT SIHAM, LOT 33, RUE 5, APPT 3 CALIFORNIE
CASABLANCA (MA)**

(72) Inventeur(s) :
NAIM YASSINE

(54) Titre : **PROCEDE DE PAIEMENT EN LIGNE DIFFERE PAR APPEL A UN PRESTATAIRE
DE SERVICE DE PAIEMENT ELECTRONIQUE**

(57) Abrégé : La présente invention concerne un procédé de paiement en ligne par tout moyen de paiement bancaire ou alternatif par appel téléphonique à un prestataire de service de paiement électronique désigné par le commerçant pouvant traiter ou accepter des paiements électroniques pour le compte de ce dernier. Ledit prestataire de service de paiement électronique utilisant ce procédé pouvant confirmer électroniquement, en temps réel ou différé, le succès de l'opération de paiement aussi bien au commerçant qu'au client. Cette invention peut être utilisée comme un procédé de paiement en ligne principal par un site marchand ou être utilisée comme un procédé complémentaire utilisable après un premier échec d'une tentative de paiement en ligne avec des procédés traditionnels de paiement électronique en ligne.

354373473
02 OCT 2014

Procédé de paiement en ligne différé par appel à un prestataire de service de paiement électronique

Abrégé

La présente invention concerne un procédé de paiement en ligne par tout moyen de paiement bancaire ou alternatif par appel téléphonique à un prestataire de service de paiement électronique désigné par le commerçant pouvant traiter ou accepter des paiements électroniques pour le compte de ce dernier.

Ledit prestataire de service de paiement électronique utilisant ce procédé pouvant confirmer électroniquement, en temps réel ou différé, le succès de l'opération de paiement aussi bien au commerçant qu'au client.

Cette invention peut être utilisée comme un procédé de paiement en ligne principal par un site marchand ou être utilisée comme un procédé complémentaire utilisable après un premier échec d'une tentative de paiement en ligne avec des procédés traditionnels de paiement électronique en ligne.

gn

**Procédé de paiement en ligne différé par appel à un prestataire de service
de paiement électronique**

MÉMOIRE DESCRIPTIF

A - OBJET DE L'INVENTION

L'échec des transactions en ligne est au cœur des problématiques des sites marchands. Or le taux d'échec des transactions de paiement en ligne demeure très élevé par rapport aux autres canaux traditionnels de paiement par exemple, le terminal de paiement électronique (TPE). À titre d'exemple au Maroc, le taux d'échec des transactions en ligne était de 23 % en 2011 ce qui représente une perte significative pour les commerçants d'un chiffre d'affaires potentiel.

Ce taux d'échec très élevé spécifique aux transactions en ligne est dû entre autres à la non-assistance et prise en charge du client durant l'acte de paiement, car souvent les clients au moment du paiement se trouvent livrés à eux même et confrontés à des interfaces homme-machine, un langage spécifique (CVV, CVV2, authentification forte..) avec lesquels ils ne sont pas familiers. En plus de ces facteurs, les risques d'erreur humaine de saisie du numéro, d'interaction restent possibles, contribuant à un taux élevé d'échec des transactions en ligne

La présente invention concerne un procédé de paiement en ligne par tout moyen de paiement bancaire ou alternatif par appel téléphonique à un prestataire de service de paiement électronique désigné par le commerçant pouvant traiter ou accepter des paiements électroniques pour le compte de ce dernier.

Ledit prestataire de service de paiement électronique utilisant ce procédé pouvant confirmer électroniquement le succès de l'opération de paiement aussi bien au commerçant qu'au client.

La présente invention a pour but de fournir un procédé de paiement en ligne offrant les avantages suivants :

POUR LE CLIENT :

- ✓ Simplicité d'un appel téléphonique
- ✓ Une assistance humaine accompagnant le client durant le processus du paiement
- ✓ Une alternative à communiquer sa carte sur des sites douteux
- ✓ Information « humaine » expliquée dans la langue du client

POUR LE SITE MARCHAND :

- ✓ Diminution du taux d'abandon lors du paiement
- ✓ Améliorer son taux de conversion

Cette invention peut être utilisée comme un procédé de paiement en ligne principal par un site marchand ou être utilisée comme un procédé complémentaire utilisable après un premier échec d'une tentative de paiement en ligne avec des procédés traditionnels de paiement en ligne.

C- PORTÉE TECHNIQUE DE L'INVENTION

Le commerçant utilisant ce procédé offre à l'utilisateur de payer sa transaction en ligne en appelant un prestataire de service de paiement électronique avec lequel le commerçant dispose d'un accord de traitement des paiements via des moyens bancaires ou alternatifs électroniques (Étape 101 , Figure 1). Le commerçant conditionne la livraison et/ou l'accès à ses produits ou services à la réception d'une preuve attestant le paiement effectué via le prestataire de service de paiement électronique. La preuve sera appelée ci-après « le Code de paiement ».

Lors de la transaction en ligne, l'utilisateur reçoit un identifiant unique de la transaction commerciale ; ledit identifiant est généré via un système utilisant le procédé de la présente invention. Ledit identifiant sera nommé ci-après « Identifiant de la transaction » (Étape 102 , Figure 1) .

Dans un mode de réalisation, l'Identifiant de la transaction est unique pour le marchand et peut être à titre d'exemple non limitatif, une combinaison de lettres, de chiffres, de symboles ou n'importe quelle combinaison de caractères, un son, etc

Avantageusement, la présente invention prévoit la possibilité que l'Identifiant de la transaction ainsi que les informations de la transaction soient communiqués au prestataire de service de paiement électronique pour stockage (Étape 103 , Figure 1).

La communication et l'échange entre le système du site marchand et le système du prestataire de service de paiement électronique s'effectuent en utilisant un protocole d'échange prédéfini soit en temps réel ou différé.

Les informations de la transaction communiquées par le commerçant au prestataire de service de paiement électronique peuvent inclure une description des articles achetés, le prix total, frais supplémentaires tels que le transport, les taxes et frais de service, code de commerçant, nom du commerçant, adresse du commerçant, le numéro de compte de marchand, etc

Avantageusement, le commerçant peut spécifier dans les informations de la transaction, communiquées au prestataire de service de paiement électronique, la date à partir duquel l'utilisateur peut effectuer le paiement, la date d'expiration de la transaction, la date limite du paiement.

L'utilisateur est invité à appeler le prestataire de service de paiement électronique pour effectuer son paiement via tout moyen de paiement bancaire ou alternatif accepté par le commerçant et le prestataire de service de paiement électronique.

Dans un mode de réalisation, le commerçant ou le prestataire de service de paiement électronique peut envoyer à l'utilisateur un ou plusieurs rappels de paiement lorsque la date d'échéance se rapproche ou la durée de validité de l'identifiant de la transaction arrive à expiration.

En utilisant n'importe quel dispositif de communication permettant d'effectuer un appel téléphonique, à titre d'exemple non limitatif téléphone fixe, téléphone mobile, téléphone IP, tablette..), l'utilisateur contacte le prestataire de service de paiement électronique et communique « Identifiant de la transaction », ainsi que les informations de paiement, à titre d'exemple non limitatif le numéro de carte bancaire, CVV, numéro de compte bancaire ou toute autre information de paiement électronique.. (Etape 104 , Figure 1)

Selon la forme de l'identifiant de la transaction et les informations de paiement, l'utilisateur peut communiquer ces données au prestataire de service de paiement électronique soit en la communiquant verbalement à un opérateur ou la saisissant via son clavier téléphonique ou en interagissant avec un programme informatique interactif .

Après collecte des informations de paiement, le prestataire de service de paiement électronique utilisant ce procédé, traite la demande de paiement de l'utilisateur et débite le compte associé au moyen de paiement de l'utilisateur et crédite le compte du commerçant. (Etape 105 , Figure 1)

Dans l'éventualité où la demande de paiement a été autorisée et traitée avec succès (Étape 106 , Figure 1), un code unique de confirmation de paiement est émis par le prestataire de service de paiement électronique et communiqué à l'utilisateur comme preuve de paiement via tout canal de communication (téléphone, email, fax, SMS..). Ce code est utilisé comme preuve, sera nommé ci-après « Code de paiement ».

Si le prestataire de service de paiement électronique ne confirme pas le paiement à titre d'exemple non limitatif, « l'identifiant de la transaction » ou les informations de paiement ne sont pas corrects, le processus peut se terminer (Etape 111 , Figure 1). L'utilisateur peut également avoir la possibilité d'effectuer d'autres tentatives de paiement ultérieurement.

Pour compléter sa transaction de paiement en ligne, l'utilisateur utilise le « code de paiement » soit :

- En le saisissant sur une interface offerte par le système du commerçant utilisant ce procédé (Étape 107, figure 1)
- En le communiquant au commerçant via tout autre moyen approprié (téléphone, email, fax, SMS..) et le commerçant le saisit sur une interface électronique utilisant ce procédé. (Option non illustrée sur la figure 1)

Dans ces deux cas de figure, l'interface électronique utilisant ce procédé vérifie la preuve de paiement « Code de paiement » (Étape 108, figure 1).

Une fois la confirmation effectuée, l'utilisateur devient autorisé à bénéficier de la transaction commerciale objet du paiement. (Étape 110, figure 1).

En cas d'échec de confirmation, le processus peut se terminer (Étape 111 , Figure 1). L'utilisateur peut également avoir la possibilité d'effectuer d'autres tentatives de paiement ultérieurement.

Avantageusement cette invention prévoit une variante qui permet au prestataire de service de paiement électronique de confirmer ; électroniquement soit en temps réel ou en différé via tout protocole, technologie ou tout autre moyen approprié ; au commerçant le succès de l'opération de paiement et l'utilisateur devient autorisé à bénéficier de la transaction commerciale objet du paiement.

C - SCHÉMA TECHNIQUE

Le schéma ci-dessous, illustre une des implémentations possibles de la présente l'invention. La description des différentes implémentations est détaillée dans la section B.

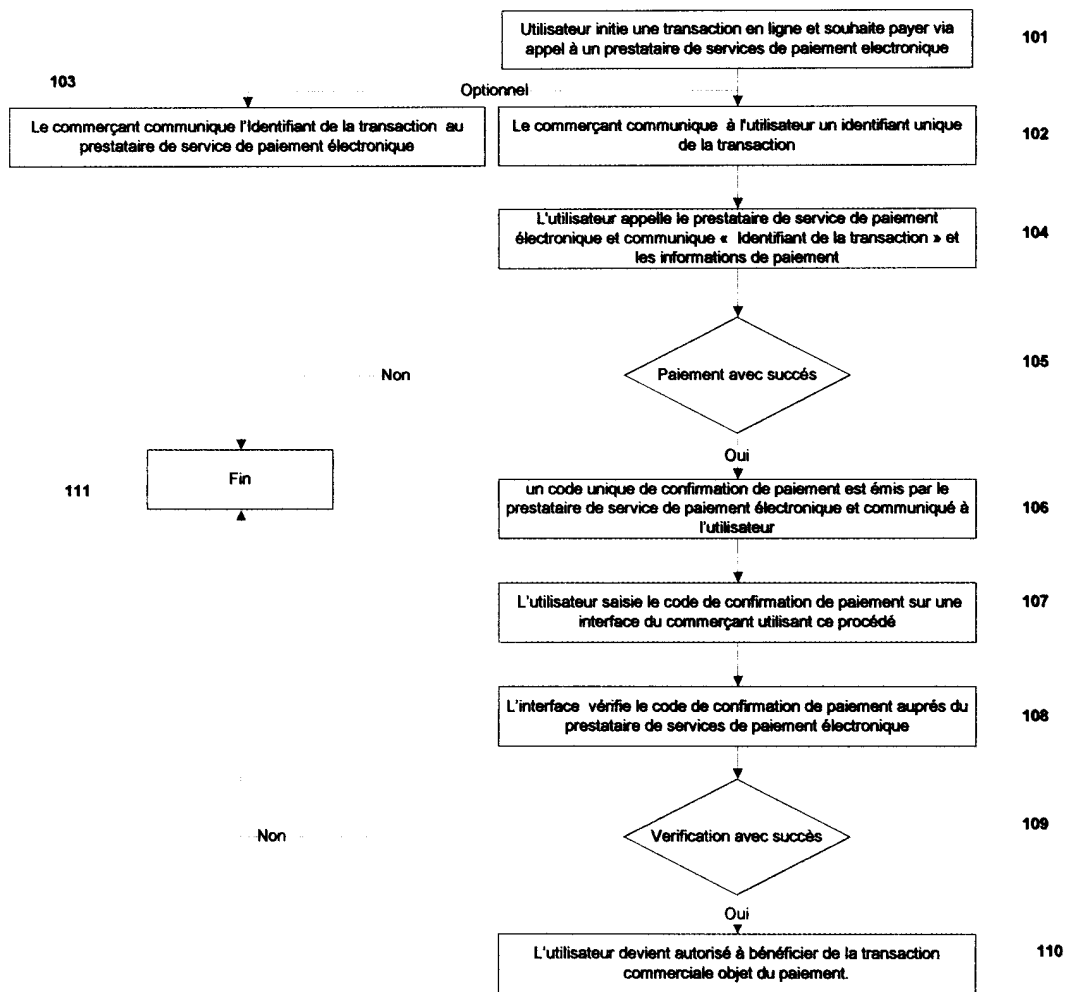


Figure 1

yn

Procédé de paiement en ligne différé par appel à un prestataire de service de paiement électronique

REVENDICATIONS

1. Procédé de paiement en ligne différé par appel à un prestataire de service de paiement électronique caractérisé en ce qu'il inclut les étapes suivantes :
 - Génération d'un identifiant unique d'une transaction commerciale en ligne associée avec les informations de la transaction
 - L'utilisateur effectue le paiement associé à la transaction en appelant un prestataire de service de paiement électronique désigné par le commerçant et fournit l'identifiant unique de la transaction commerciale et les informations de paiement.
 - Le prestataire de service de paiement traite la demande de paiement électronique et fournit à l'utilisateur un code de confirmation du paiement pour la transaction comme preuve de paiement
 - Le commerçant valide le code de confirmation du paiement auprès du prestataire de service de paiement électronique

2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que pour compléter la transaction de paiement en ligne, l'utilisateur utilise le code de confirmation du paiement auprès du commerçant en le saisissant sur une interface offerte par le système du commerçant utilisant ce procédé.

3. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que pour compléter la transaction de paiement en ligne, l'utilisateur communique au commerçant le code de confirmation du paiement via tout moyen approprié et le commerçant le saisit sur une interface électronique utilisant ce procédé.

4. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'interface électronique utilisant ce procédé vérifie le code de confirmation du paiement auprès du prestataire de service de paiement électronique en temps réel ou en différé via tout protocole, technologie ou tout autre moyen approprié ; une fois la confirmation effectuée, l'utilisateur devient autorisé à bénéficier de la transaction commerciale objet du paiement.

5. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le prestataire de service de paiement électronique confirme

directement au commerçant le succès de l'opération de paiement, en temps réel ou en différé via tout protocole, technologie ou tout autre moyen approprié et l'utilisateur devient autorisé à bénéficier de la transaction commerciale objet du paiement

6. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'identifiant de la transaction et le code de confirmation du paiement sont uniques et peuvent être une combinaison de lettres, de chiffres, de symboles ou n'importe quelle combinaison de caractères.
7. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'identifiant de la transaction ainsi que les informations de la transaction sont communiqués par le commerçant au prestataire de service de paiement pour stockage en temps réel ou en différé via tout protocole, technologie ou tout autre moyen approprié.
8. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'identifiant de la transaction est communiqué par le commerçant à l'utilisateur en temps réel ou en différé via tout protocole, technologie ou tout autre moyen approprié.